

« La justice repose sur un équilibre »

Le métier d'avocat au barreau implique d'être confronté à des dossiers de tous genres et souvent complexes. Plaider pour un individu accusé de meurtre ou de viol peut sembler immoral et incompréhensible aux yeux du public. Toutefois, n'est-ce pas le principe même de la profession que de défendre tout individu en justice ?

Image: iStockphoto/FilippoBacci

Véronique Fontana
Avocate



En sa qualité d'avocate qui a toujours été passionnée et active dans les affaires pénales, Véronique Fontana est depuis l'âge de 23 ans confrontée à des dossiers médiatiques susceptibles de heurter les consciences et les conceptions sociales. Elle insiste sur le fait que défendre quelqu'un ne revient pas à défendre la cause de son accusation.

Des dossiers sensibles

Les dossiers pénaux traités par Véronique Fontana peuvent être des affaires de meurtre ou d'assassinat, d'atteinte grave à l'intégrité corporelle, de terrorisme même. Elle est confrontée à des situations parfois sordides où l'horreur et la douleur se disputent à l'abject. Certains dossiers posent des problématiques émotionnelles extrêmes, des questions de société et surtout des interrogations sur la place de l'homme ou de la femme dans le monde moderne. D'autres abordent directement ou indirectement les travers de notre civilisation que l'on pourrait parfois qualifier de décadente.

La question morale

L'avocate est régulièrement interpellée sur les raisons pour lesquelles elle accepte de défendre un délinquant ou un criminel sans scrupules, un violeur multirécidiviste, ou le chef d'un réseau de trafiquants de drogue livrant des kilos de stupéfiants. Elle est connue pour défendre des cas difficiles. Certains tentent de la dissuader

de traiter certains cas prétextant qu'elle n'a pas à assurer la défense de criminels endurcis parfois dangereux. Certains proclament qu'il est choquant d'accepter la défense de tels dossiers.

Une justice équilibrée

Véronique Fontana ne défend pas des causes, mais des hommes et des femmes dans toute leurs dimensions sociale, psychologique, humaine, même s'ils ont commis des actes qui peuvent parfois paraître choquants et inacceptables. Lorsqu'on parle d'assassinat, de meurtre, de viol, d'actes d'ordre sexuel, de trafic de drogue, de lésions corporelles, d'abus sur des mineurs ou encore d'escroqueries massives, la population éprouve logiquement de l'aversion et de la répulsion à l'égard des auteurs de tels actes et se demande comment ces gens peuvent être défendus. Or la justice repose sur un équilibre. Il y a d'un côté le procureur qui soutient l'accusation et intervient « à charge ». De l'autre côté, il y a l'avocat de l'accusé, qui met en évidence les failles du dossier, qui trouve des arguments pour faire pencher la balance, qui cherche les irrégularités de procédure, les éléments à décharge, les circonstances atténuantes. Sans cet équilibre et cette tension, une justice sereine acceptable pour la société ne peut pas être rendue. Véronique Fontana est habituée à faire ce travail.

Le droit de bénéficier d'une défense efficace pour tous

Selon la Constitution fédérale et la Convention européenne des Droits de l'Homme (CEDH), quiconque a commis une infraction, grave ou moins grave, a le droit fondamental de bénéficier d'une défense efficace. En assistant les auteurs de crimes ou de délits en justice, Véronique Fontana respecte ses convictions ainsi que les règles de la profession.

L'avocate défend en effet un homme ou une femme et non les actes qui lui sont reprochés.

De plus, si les avocats devaient choisir de ne défendre que les prévenus dont ils approuvent les actions, la plupart des criminels n'auraient pas de défenseur et le système ne pourrait pas fonctionner.

Un combat pour les libertés

En pratiquant son métier, l'avocate ne renie aucune de ses valeurs et s'acquitte d'un devoir de sa profession. Cela étant, le combat politique, éthique, social et parfois exclusivement financier des clients n'intéresse nullement Véronique Fontana. Elle met de côté ses convictions propres et se concentre sur l'analyse approfondie du cas et de la personnalité de l'auteur de crimes ou de délits en décortiquant le dossier.

Chaque affaire est évidemment différente et le vécu de chaque client est individuel. Les circonstances ne sont jamais identiques. Toutefois, le combat, lui, est toujours le même. Il s'agit des libertés, du droit d'être entendu et d'être jugé par un tribunal impartial. Pour ce combat, l'avocate pratique avec compétence, engagement total et forte détermination depuis plus de 30 ans. Ces libertés fondamentales sont essentielles, en particulier en période de crise, pour chacun d'entre nous et par tous les temps.

+ 41 (0)21 311 18 09
veronique.fontana@etude-fontana.ch
www.etude-fontana.ch